

Montréal, le 25 octobre 2022

Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel

À : Hydro-Québec dans ses activités de distribution (HQD) et les intervenants reconnus au dossier R-4041-2018

**OBJET : Demande d'ordonnance de sauvegarde relativement au maintien de la GDP Affaires pour l'hiver 2022-2023 suivant le jugement du 4 octobre 2022 de la Cour supérieure dans le dossier 500-17-113361-201
Dossier Régie R-4208-2022**

La Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, avec la présente, l'avis aux personnes intéressées qu'elle diffuse ce jour sur son notre site internet dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Elle demande à HQD de le publier également sur son site internet dans les meilleurs délais et de lui confirmer telle publication.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.